

Démarche : Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme –
Ville de Vienne

Organisme : Service Urbanisme

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire vous concerne si :

- Vous êtes un(e) particulier(ère), un(e) professionnel(le) ou une collectivité ;
- Vous avez un projet de travaux sur le territoire de la Ville de Vienne ;
- Ces travaux nécessitent le dépôt d'une **déclaration préalable**. C'est le cas si vos travaux portent sur une construction existante, une construction neuve ou un espace extérieur, et en modifiant l'aspect extérieur.

Pour vérifier si vos travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable, rendez-vous sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>.

Ce formulaire n'est dédié qu'aux **déclarations préalables**. Pour une demande concernant un permis de construire, de démolir, etc., contactez par courriel le service de l'Urbanisme de la Ville de Vienne à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-vienne.fr.

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :

- Décrire votre projet afin que la Ville de Vienne vous rende un avis indicatif dessus.
- Demander des explications sur un avis rendu par la Ville de Vienne.

Attention : Ce formulaire ne constitue pas le dépôt d'une déclaration préalable, qui doit se faire en mairie avec le formulaire officiel correspondant.

Ce formulaire constitue désormais le **canal unique** pour poser vos questions en amont d'une déclaration préalable de travaux. Aucun courriel relatif à votre déclaration préalable ne doit être envoyé en parallèle de cette démarche en ligne.

Pour préparer votre projet :

Vous pouvez consulter la page dédiée aux autorisations d'urbanisme sur le site internet de la Ville de Vienne :

<https://vienne.fr/vos-demarches/urbanisme/>.

En particulier, vous pouvez vérifier si votre projet se situe sur le territoire du Site patrimonial remarquable en consultant la page dédiée : <https://vienne.fr/vos-demarches/urbanisme/zone-de-protection-du-patrimoine-architectural-urbain-et-paysager/>.

Vous savez ou pensez que vos travaux se situent dans un espace protégé au titre du patrimoine ? Vous pouvez consulter la page dédiée sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subsventions/mes-travaux-en-site-protége>.

Le temps de remplissage réel est de 8-15 minutes. Le temps estimé ne prend pas en compte que certains champs sont facultatifs.

Introduction

Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme – Ville de Vienne

Nature de ma demande

Un avant-projet fait référence à votre projet avant que celui-ci ne soit déposé officiellement aux services instructeurs de votre commune/intercommunalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Consultation sur un nouvel avant-projet
- Suite à une première consultation sur votre avant-projet
- Suite à un avis rendu sur votre déclaration préalable

Si votre demande concerne une suite d'une première consultation ou d'un avis rendu sur votre déclaration préalable, veuillez indiquer le numéro de dossier

1. Identité du porteur de projet

Nom

Prénom

Adresse mail

Numéro de téléphone

Je suis ici en tant que :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Particulier(ère)
- Maître d'œuvre
- Collectivité

Je me suis déjà renseigné(e) auprès de :

Votre commune ou votre CAUE 38 sont là pour vous accompagner dans votre projet.

Pour vous rapprocher du CAUE : <http://www.caue-isere.org/>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Ma commune
- Mon intercommunalité
- Le CAUE
- Personne
- Autre

2. Questions suite à une première consultation ou un premier avis de l'UDAP

Mes questions suite à une première consultation ou à un premier avis rendu par l'UDAP

Court descriptif de votre demande

2. Situation du projet

Adresse du projet

Rue et numéro de rue

Commune

Identification des parcelles cadastrales

Vous pouvez :

1- Indiquer l'adresse de votre projet

2- Sélectionner la ou les parcelles concernées avec la flèche située en haut à gauche

Le projet se situe-t-il en secteur protégé ?

Aide : l'Atlas des Patrimoines est un outil en ligne qui permet de savoir si votre projet est en secteur protégé.

Pour y accéder : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Vous pouvez :

1. Noter votre commune dans le champ "rechercher et aller à"
2. Cliquer sur "Charger les données"
3. Composer votre carte des espaces protégés en cochant les cases :
"Site Classé ou Inscrit" => Vert
"Sites Patrimoniaux Remarquables" => Bleu
"Protection au titre des abords de monuments" => Rose
4. Identifier les couches de couleur correspondant à votre projet

Le projet se situe en secteur protégé :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Monument historique
- Abords de monuments historiques
- Site Patrimonial Remarquable
- Site classé ou inscrit
- Le projet n'est pas en secteur protégé
- Je ne sais pas

3. Caractéristiques du projet

Nature de l'opération

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Constructions neuves
- Démolition totale ou partielle

Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme – Ville de Vienne

- Enseignes
- Devantures
- Extension et/ou surélévation
- Lotissements
- Menuiseries
- Aménagements extérieurs
- Modifications de couverture
- Modifications de façade
- Ravalement
- Restaurations/Réhabilitation
- Panneaux solaires
- Isolation Thermique par l'Exterieur
- Energies Renouvelables
- Installation et travaux divers

Le projet

Faire un court descriptif du projet (10 lignes max) :
projet, matériaux projetés, coloris ...

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photo du bien

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photo du bien dans son environnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Schéma, plan ou coupe - état actuel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Schéma, plan ou coupe - état projeté

représentation avec les côtes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Insertion du projet depuis les points de vue emblématiques : quais, montées et belvédères

Une insertion est un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement. Par exemple, si vous construisez une piscine, vous pouvez joindre une image de la piscine insérée sur une photo du jardin

Demande d'information avant dépôt d'une autorisation d'urbanisme – Ville de Vienne

où vous allez l'installer.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Notice descriptive du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Nouvelle proposition tenant compte du dernier avis rendu par la Ville de Vienne

Envoi de la demande d'information

Recueil des données personnelles

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et effectuer des suivis statistiques.

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de cette démarche, vous pouvez télécharger le document ci-dessous :

J'ai compris

Ce formulaire est une simple demande d'information. Il ne donne pas lieu à une prise de décision : la Ville de Vienne formulera seulement des conseils pour vous aider à préparer au mieux le dépôt de votre déclaration préalable.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je vérifie mes courriers indésirables.

Attention, parfois les messages envoyés par la Ville de Vienne dans le cadre de l'étude de votre demande arrivent dans les courriers indésirables (spams).

Cochez la mention applicable

Oui

Non